
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 23/10/18

Présents: Mme Nathalie PASIERB, MM. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Stéphan PILLEMONT, Patrice LETOUZEY, Lotfi ZARKA, Mustapha JINAMI, Patrick ALEXANDRE

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, MM. Didier GUICHETEAU, Sophian KADI, Christian MEYER, Laurent TESSIER, Jean Hélioc ROULIS, Pascal TISSERAND, Gaël DELOIRIE

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Réception de l'attestation de l'employeur de M.KAMARA Samba, en date du 1^{er} octobre 2018, mentionnant qu'il devait travailler les 27 et 28 octobre 2018. Pris note.

Mail de Monsieur GARMASHOV-BACHOT Timour, candidat arbitre DYF, en date du 23 octobre 2018 concernant ses indisponibilités. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Monsieur FADIL Abdelmalki, arbitre DYF, en date du 26 octobre 2018 concernant sa désignation du 4 novembre 2018. Pris note. La Commission ne peut accéder à votre demande.

Mail de Monsieur EL KHOULANI Omar, arbitre DYF en date du 30 octobre 2018 concernant son souhait de ne plus arbitrer le club de COIGNIERES. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M.LEROY Cédric, responsable de la section Futsal du club de l'ES GUYANCOURT, en date du 30 octobre 2018 faisant état de l'absence de l'arbitre lors de la rencontre du samedi 27 octobre 2018 opposant les équipes de MONTESSON à ES GUYANCOURT. Remerciements. Pris note.

Rapport de Mme JASKURYNSKA Joanna, reçu le 29 octobre 2018. Pris note. La Commission vous rappelle aux devoirs de votre charge.

Rapport de M.BENARD Philippe, reçu le 26 octobre 2018 concernant son indisponibilité et deux joueurs blessés lors de la rencontre COIGNIERES FC – VOISINS FC 2. Pris note. Transmis section désignations.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

MAULOISE US – U17 D4/B – MUREAUX OFC 3 / MAULOISE US 1 du 11 novembre 2018 arrivée le 29 octobre 2018

MAULOISE US – U17 D4/B – ISSOU AS 1 / MAULOISE US 1 du 02 Décembre 2018 arrivée le 29 octobre 2018

CONFLANS PLM – U17 D4/B – MAULOISE US / CONFLANS PLM du 18 novembre 2018 arrivée le 30 octobre 2018

CONFLANS PLM – U17 D4/B – MUREAUX OFC 3 / CONFLANS PLM du 02 Décembre 2018 arrivée le 30 octobre 2018

ELANCOURT OSC – U19 D3/C – RAMBOUILLET YVELINES 1 / ELANCOURT OSC 1 du 18 novembre 2018 arrivée le 24 octobre 2018

CHAMBOURCY ASM – Vétérans D3/A – ECQUEVILLY 11 / CHAMBOURCY ASM 12 du 18 novembre 2018 arrivée le 30 octobre 2018

CHAMBOURCY ASM – Vétérans D3/A – ISSOU 11 / CHAMBOURCY ASM 12 du 09 Décembre 2018 arrivée le 30 octobre 2018

CHAMBOURCY ASM – Vétérans D3/A – VERSAILLES JUSSIEU 11 / CHAMBOURCY ASM 12 du 25 Décembre 2018 arrivée le 30 octobre 2018

PERRAY FOOTBALL ES– Vétérans D4/C – USs YVELINES 12 / PERRAY Foot ES 11 du 11 novembre 2018 arrivée le 25 octobre 2018

VILLENES/ORGEVAL– Vétérans D5/B – ST GERMAIN EN LAYE 11 / VILLENES ORGEVAL 12 du 11 novembre 2018 arrivée le 26 octobre 2018

TREMBLAY SUR MAULDRE FC– Vétérans D5/E – FCTM / PERRAY Foot ES 12 du 25 novembre 2018 arrivée le 29 octobre 2018

TREMBLAY SUR MAULDRE FC– Vétérans D5/E – FCTM / ELANCOURT OSC 12 du 09 Décembre 2018 arrivée le 29 octobre 2018

BEYNES FC – CDM D2/B – VOISINS FC 5 / BEYNES FC 6 du 18 novembre 2018, arrivée le 29 octobre 2018

BEYNES FC – CDM D2/B – MONTFORT FC 5 / BEYNES FC 6 du 25 novembre 2018, arrivée le 29 octobre 2018

MAGNANVILLE FC – U15 D2/A – SARTROUVILLE FC 1 / MAGNANVILLE FC 1 du 10 novembre 2018, arrivée le 26 octobre 2018.

MAGNANVILLE FC – U15 D2/A – LIMAY ALJ 1 – MAGNANVILLE FC 1 du 17 novembre 2018, arrivée le 26 octobre 2018.

CHATOU AS – U15 D2/A – MONTESSON US 1 – CHATOU AS 1 du 10 novembre 2018, arrivée le 23 octobre 2018.

MAISONS LAFFITTE FC – U15 D3/A – HOUILLES SO – MAISONS LAFFITTE FC du 10 novembre 2018, arrivée le 25 octobre 2018.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORT **SENIORS**

D5A DU 14/10/18

2048829 GUITRANCOURT ASF 1 / VAUXOISE ES 1

La Commission demande à **M. BLOND Benjamin**, arbitre DYF, désigné sur la rencontre et à **M. DELOIRIE Gael**, observateur DYF sur la rencontre, un rapport circonstancié sur le nombre de joueurs présents, sachant que la FMI mentionnait que l'équipe de GUITRANCOURT comprenait onze joueurs et l'équipe de VAUXOISE treize joueurs.

Au plus tard le Mardi 13 Novembre 2018 à 12h00